



Syndicat National des Agents des Douanes

Déclaration liminaire CAPC n°6 du 7 février 2013 Formation du tableau de mutations catégorie C

Monsieur le Président,

Le fameux slogan le changement c'est maintenant ne s'applique certainement pas à la douane. Pour nous au contraire c'est la triste continuité. Ainsi le plan stratégique n'est rien de plus que le vilain petit frère de CAP 2012. Ce projet n'est rien d'autre qu'un énième habillage visant à tenter de justifier des suppressions de structures et d'emplois.

Cette fois ci ce sont les CROC ainsi que les cellules de supervision et de ciblage qui sont sur la sellette, en attendant probablement que le tour des DR vienne. Le fait que ces structures soient le fruit d'une réforme récente ne semble même pas poser de problèmes de cohérence et de crédibilité à notre DG. Faire et surtout défaire sans même tenter de sauver les apparences.

Le bon petit soldat Fournel est dans son élément tant qu'il s'agit de rendre des emplois. Cela il sait le faire, il l'a déjà prouvé.

Les brigades et les services fiscalité devront eux aussi rendre des emplois pour certains et disparaître pour d'autres au nom de la dématérialisation, de la mutualisation, de la concentration et de la rationalisation.

Les perspectives que nous laisse entrevoir ce projet néfaste sont :

Toujours plus d'applications, toujours plus de fichiers, et un flot de données pour finir de s'y noyer.

Il est paradoxal qu'à l'heure où le chantier de l'acte trois de la décentralisation va être lancé notre administration Douanière prend le contre-pied en optant pour une centralisation à tout va (DRD qui devrait absorber les CROC et la supervision des contrôles et prépondérance des inter-régions)

Ce triste constat nous fait dire que c'est toujours le même projet qui avance inexorablement, années après années, gouvernement après gouvernement.

Evidemment, les restructurations à venir auront des conséquences en matière de mutations et risquent de venir saturer un tableau de mutations qui tourne déjà au ralenti.

Les mutations sont le parent pauvre de la mobilité. Malgré de grands discours de principe, la mobilité n'est pas favorisée en Douane.

Bien au contraire : des règles stupides et frustrantes pour ceux qui les subissent contraignent les stagiaires à rester longuement dans une même résidence ou encore les agents à un retour en métropole entre deux mutations DOM.

Avec une certaine lassitude mais toujours avec conviction, nous vous rappelons en ce début de campagne des mutations 2013 nos revendications maintes fois répétées dans cette instance :

- Le droit à une mobilité choisie et non imposée.
- L'examen des mouvements internes à la résidence par la CAPL.
- Etablissement d'un nouveau décompte des points basé sur l'ancienneté en Douanes et de tout service public.
- Suppression de l'obligation du délai de séjour de 3 ans à la 1^{ère} affectation et des points de résidences à forte mobilité.
- Rétablissement du tableau bis.
- Offrir une priorité plus forte aux agents dans le cadre du rapprochement de conjoint.

Les élus en CAPC catégorie C